

Règlement Officiel "Toutes Les Femmes Courent...à Margaux !"

1. L'association "Toutes Les Femmes Courent..." organise la première édition de la course Toutes Les Femmes Courent...à Margaux, le dimanche 07 juin 2015.

2. Cette manifestation est strictement réservée aux femmes.

L'épreuve course est chronométrée et ouverte aux coureuses nées en 1999 ou avant.

Le certificat médical comportant la mention « apte à la compétition de la course à pied » est obligatoire et sera exigé lors du retrait des dossards (téléchargeable sur le site).

Une autorisation parentale sera exigée pour toute personne mineure lors du retrait des dossards.

3. Le droit de participation est fixé à 12 €. Ce prix comprend

- Un dossard pour l'accès au parcours.
- Un tee shirt "Toutes Les femmes Courent..."
- Un cadeau surprise à l'arrivée

Pour toute inscription sur place le 7 juin 2014 (Stade Municipal de Margaux) le droit de participation s'élève à 15 €.

4. Une course mixte est également organisée pour les enfants de 7 à 14 ans sur une distance de 1km. Cette course est non chronométrée et ne donne lieu à aucun classement.

Chaque enfant sera récompensé d'une médaille.

Cette course enfant est gratuite.

5. L'organisation vient en aide à une association, en reversant 1€ par dossard à l'association.

6. Le départ est donné à 10h au Stade Municipal de Margaux et l'arrivée se fait au même endroit.

7. Deux distances Course sont proposées (5 et 10 kms) sur un parcours mesuré est entièrement sécurisé.

Une parcours marche unique de 7kms est également proposé.

8. Les épreuves sont ouvertes à toutes, licenciées et non licenciées. Les non licenciées doivent fournir un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention "apte à la compétition de la course à pied" lors du retrait du dossard.

9. Le retrait des dossards se fait à partir du samedi 6 juin, de 10 h 00 à 18 h 00 Stade Municipal de Margaux et le jour de la course à partir de 7h30.

Il est conseillé de retirer son dossard le samedi 6 juin. Le dossard n'est remis que sur présentation d'une pièce d'identité et après validation du certificat médical ou de la présentation de la licence FFA, FFTRI, FSGT ou UFOLEP.

10. Une sécurité médicale est assurée tout au long de la manifestation sur le parcours et à l'arrivée.

11. Un ravitaillement en eau est prévu sur le parcours 10 kms, un ravitaillement complet sera servi à l'arrivée.

12. L'organisation propose une Challenge Equipes mais chaque participante fait partie du classement général individuel.

L'équipe gagnante est désignée sur le plus grand nombre de participantes inscrites sur l'ensemble des épreuves (course et marche). Le challenge est récompensé par un Trophée.

13. Récompenses L'esprit de la manifestation étant dénué de toute notion de compétition, les lots seront attribués sous forme de tirage au sort.

L'organisation se réserve toutefois le droit de récompenser certaines participantes par rapport à leur classement ou sur d'autres critères décidés uniquement par l'organisation.

14. La remise des récompenses s'effectue à l'issue de la course sur le village d'arrivée.

15. Une assurance Responsabilité Civile est souscrite par l'organisation, il incombe toutefois aux participantes non licenciées de s'assurer personnellement.

16. Droits à l'image : L'inscription de chaque coureuse intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle dans le monde entier sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires, et aux médias.

17. Les "suiveurs/accompagnants" vélo/roller sont interdits, pour des raisons de sécurité. Pour des raisons de sécurité évidentes, les accompagnateurs de sexe masculin, mêmes déguisés sont interdits. Tout contrevenant s'expose à la disqualification immédiate et sans recours de la participante accompagnée.

18. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre événement pouvant mettre en danger la sécurité des participantes, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que les participantes ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

19. Les concurrentes ne peuvent cumuler des inscriptions sur les parcours 5 et 10 kilomètres. De plus, les concurrentes de la course 10kms s'arrêtant à 5 kms ne pourront être classées.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur les sites internet suivants (préciser : de l'organisateur, du prestataire, de la FFA, autres).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).